

Caracmag

P. 4
NOTRE HISTOIRE
UN SIÈCLE AU SERVICE
DE NOS ADHÉRENTS
ET DU BIEN COMMUN

P. 8
NOTRE DÉCRYPTAGE
LES FRANÇAIS
ET LA RETRAITE

P. 14
NOS CONSEILS
COMMENT SE FIXER DES
OBJECTIFS DE PLACEMENT
ET LES ATTEINDRE ?



LA CARAC FÊTE SES 100 ANS!





LES PRODUITS CARAC RÉCOMPENSÉS EN 2024!

Nous sommes heureux de vous annoncer que, pour la troisième année consécutive, le jury de *Gestion de fortune* a récompensé notre offre multisupports Carac Épargne Patrimoine. La Carac a ainsi reçu l'Oscar du meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros. Le magazine *Le Revenu* a aussi récompensé cette offre d'un Trophée d'or dans la catégorie « Meilleurs contrats des mutuelles » à l'occasion de la 47^e édition des Trophées des meilleurs contrats d'assurance vie. Enfin, pour la première année, l'Oscar du meilleur contrat est attribué au PER Individuel. La gamme de produits d'assurance vie de la Carac répond aux attentes des épargnants et leur permet de bénéficier de 0 % de frais sur versement, accessible dès 500 euros.

➤ Découvrez toutes nos récompenses [sur carac.fr](https://www.carac.fr)



VOUS AVEZ LA PAROLE!

Sur Custplace, plateforme de confiance d'avis et de relation client, les adhérents sont nombreux à partager leur expérience avec la Carac. Ils témoignent de leur satisfaction.



« JE ME SUIS SENTI EN CONFIANCE »

« Un très bon contact avec le conseiller en charge de mon dossier. Il a passé tout le temps nécessaire à me fournir les explications les plus détaillées. »



« SÉRIEUX, COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ »

« Voilà ce que je retiens de mon expérience avec la Carac. »



« TRÈS BON PLACEMENT POUR LA RETRAITE »

« Un conseiller agréable et professionnel a su m'orienter vers un bon choix. Je le recommande. »

➤ Vous aussi, laissez-nous un avis : fr.custplace.com/carac



RETROUVEZ-NOUS SUR :
[CARAC.FR](https://www.carac.fr) | [f CARAC.EPARGNE](https://www.facebook.com/carac.epargne) | [@CARAC_EPARGNE](https://www.instagram.com/carac_epargne) | [in CARAC](https://www.linkedin.com/company/carac)

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU PAR COURRIER, VOUS ÊTES NOMBREUX À PARTAGER VOS IDÉES ET VOS RÉACTIONS. CONTINUEZ!

DES IDÉES DE SUJETS?

ÉCRIVEZ-NOUS À
MAGAZINE@CARAC.FR

Caracmag

N° 225 SEPTEMBRE 2024
 « Votre patrimoine, votre avenir, vos engagements »

Annuel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac. Immatriculation au Registre national des mutuelles : 775 691 165.
Siège social : 159, avenue Achille-Peretti, CS 40091, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Directeur de publication : Pierre Lara.

Direction de la communication : 159, avenue Achille-Peretti, CS 40091, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : 01 55 61 55 61.

ISSN : 1770-426X

Dépôt légal : 3^e trimestre 2024

Conception et réalisation :

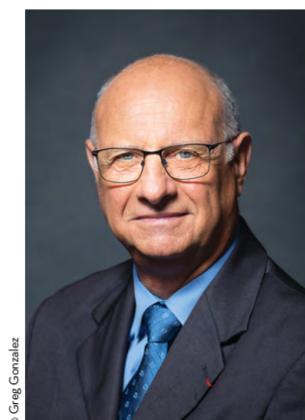
CITIZENPRESS

Illustration de une : DR

Impression : Vincent Imprimeries, 32, avenue Thérèse-Voisin, CS 64229, 37042 Tours Cedex 1.



Ce magazine est imprimé sur du papier Steinbeis Charisma 100 % recyclé, certifié Blue Angel et Écolabel européen.



© Greg Gonzalez

BIO EXPRESS

2024 - Réélu en tant que Président de la Carac.

2021 - Président de la Carac.

2006 - Administrateur et membre du Conseil de présidence.

2002 - Premier engagement au sein de la Carac en tant que délégué.

2001 à 2015 - Cadre dirigeant au sein d'une mutuelle d'assurance.

1973 à 2001 - Officier, Pierre Lara occupe plusieurs postes de commandement, en temps de paix et en opérations.

ÉDITO

« LA CARAC FÊTE SES 100 ANS! »

Cela fait un siècle que notre mutuelle a l'honneur et l'immense responsabilité d'accompagner chaque génération d'adhérents dans la création de ses projets et dans la traversée de ses moments de vie. Afin que cet anniversaire exceptionnel fasse écho à notre projet mutualiste, nous avons souhaité renforcer les liens que nous développons chaque jour entre notre passé, notre présent et notre avenir en soutenant de nombreuses actions et œuvres mémorielles, en augmentant significativement la part de nos investissements durables et en devenant une mutuelle à mission. Il y a cent ans, à la suite de la Première Guerre mondiale, notre mutuelle, qui ne s'appelait pas encore la Carac, participait à l'émergence du droit de réparation. Depuis, nous nous battons pour défendre cet esprit de solidarité, d'indépendance et de confiance qui forme le socle de nos valeurs fondatrices. Pour ce faire, nous pouvons compter sur l'engagement pérenne de nos salariés et de nos élus ! Ceux-ci se sont d'ailleurs réunis les 20 et 21 juin derniers à l'occasion d'une Assemblée générale électorale, où chacune et chacun a pu prendre part au processus démocratique qui nous est cher : « un Homme, une voix ». À l'issue de ce temps fort, nos élus ont choisi de reconduire le mandat de sept administrateurs et d'en accueillir trois nouveaux. Le Conseil d'administration a souhaité me renouveler sa confiance, en qualité de Président de la Carac. Un choix qui m'honore et m'engage à poursuivre l'œuvre entreprise avec notre Conseil d'administration depuis trois ans maintenant. Vous l'avez remarqué, la Carac va de l'avant ! En devenant un groupe prudentiel, en se digitalisant et en proposant un taux de rendement parmi les meilleurs du marché, notre mutuelle réaffirme sa singularité et sa capacité à évoluer en faveur de l'intérêt de chaque adhérent. À travers ce nouveau numéro de *CaracMag*, je me joins à l'ensemble des contributeurs pour vous renouveler notre volonté de transparence et de proximité, à laquelle nous tenons beaucoup. Aussi, je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à bientôt, à travers nos médias, lors de nos rencontres patrimoniales et aux côtés de vos conseillers mutualistes !

PIERRE LARA, PRÉSIDENT DE LA CARAC

SOMMAIRE

- 4 NOS ENGAGEMENTS
Un engagement centenaire fondé sur la solidarité, le lien social et la transmission
- 6 NOTRE HISTOIRE
Un siècle au service de nos adhérents et du bien commun

- 8 NOTRE ORGANISATION
Assemblée générale : retour sur les élections
- 10 NOTRE DÉCRYPTAGE
Les Français et la retraite

- 16 NOS CONSEILS
Comment se fixer des objectifs de placement et les atteindre ?
- 18 NOS SERVICES
La Carac, toujours plus proche de ses adhérents

UN ENGAGEMENT CENTENAIRE

FONDÉ SUR LA SOLIDARITÉ, LE LIEN SOCIAL ET LA TRANSMISSION

À l'occasion des 100 ans de la Carac, Pierre Lara, Président de la Carac, et Michel Andignac, Directeur général de la Carac, rappellent l'ADN d'une mutuelle basée sur des valeurs fortes, qui a su se renouveler et s'adapter à son époque. Le point sur ses succès et ses projets pour l'avenir.

Comment expliquer la longévité de la Carac ? Quelles sont ses forces ?

Pierre Lara : Issue du monde des anciens combattants il y a cent ans, la Carac s'est fondée sur les actions fortes de l'entraide et du lien social, qui s'appuient sur les valeurs fondamentales représentant l'identité de notre mutuelle : l'engagement, l'intégrité, la confiance, la solidarité et la transmission intergénérationnelle. Notre histoire a nourri nos capacités d'adaptation au-delà de notre univers affinitaire et notre anticipation a permis de nous développer tout en respectant nos valeurs fondatrices. Aujourd'hui, notre responsabilité collective est de préserver cet héritage et ce savoir-faire, et de le faire fructifier au profit de nos adhérents qui nous sont fidèles, et ceux des générations futures.

Michel Andignac : Depuis cent ans, la Carac affirme sa singularité et son lien très étroit avec ses adhérents et leur famille. L'action des collaborateurs et des élus au plus près des territoires a construit la Carac et contribué à établir une solidité financière exceptionnelle. Celle-ci permet



à notre mutuelle d'envisager son avenir avec confiance et sérénité. Aujourd'hui, la Carac est considérée comme une pépite sur le marché, une mutuelle à la fois performante et engagée, qui donne non seulement du sens mais aussi une utilité sociale et environnementale à l'épargne qu'elle gère. Son histoire, ses valeurs, sa présence sur l'ensemble du territoire affirment sa différence et son rayonnement.

Quelles sont selon vous les réussites de la Carac ?

Pierre Lara : Notre mutuelle vit une période très riche grâce à un collectif engagé d'élus et de collaborateurs qui

déploient le plan stratégique Ambition 2030 adopté en 2019. Notre engagement donne lieu à de belles réussites, soulignant la robustesse et le dynamisme qui caractérisent la Carac. Nous agissons en particulier pour :

- Respecter nos valeurs avec la vision de grandir en donnant du sens au modèle mutualiste : la Carac appartient à ses adhérents.
- Diversifier et adapter nos services pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun.
- S'associer à des partenaires aux valeurs identiques aux nôtres.

Michel Andignac : En lien avec notre plan stratégique, la Carac est

particulièrement active sur le marché de l'assurance vie depuis plusieurs trimestres. Notre mutuelle connaît une belle dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires historique de 600 millions d'euros en 2023, et une augmentation du nombre de nouveaux adhérents qui confirme l'attractivité de la Carac et de ses offres. 2024 s'inscrit dans cette continuité. En parallèle, notre mutuelle s'ouvre à des partenariats de distribution qui contribueront à attirer de nouveaux adhérents : par exemple, avec les mutuelles UNEO, dans l'univers des combattants, Intégrance, dans l'univers des personnes vulnérables, et la Banque Française Mutualiste, dans l'univers du secteur public. Nous menons aussi des travaux pour interagir avec nos adhérents de façon plus fluide. L'intégration d'une équipe dédiée au traitement des appels entrants est d'ailleurs une belle avancée. Enfin, nous mettons désormais à disposition de nos adhérents une plateforme de services axée aujourd'hui sur le « bien

vieillir », et demain, sur d'autres besoins.

Comment voyez-vous l'avenir de la Carac ?

Pierre Lara : Nous nous inscrivons dans un monde contemporain mouvant, complexe et exigeant. D'où la nécessité pour la Carac d'évoluer et de grandir. Cette évolution est indispensable pour préserver ce qui nous fonde et pérenniser notre mutuelle. La Carac grandit de façon raisonnée et choisie, pour continuer à protéger ses adhérents, mettant la force de son passé au service de son avenir. Par ailleurs, la Carac est une mutuelle à mission depuis notre Assemblée générale de juin dernier. Ce statut inédit va donner un nouveau souffle à nos initiatives sur le terrain et accroître notre rayonnement. Remercions toutes celles et tous ceux qui s'y sont investis pour nous faire entrer dans le deuxième siècle de notre histoire.

Ils pourront, nous pourrions dire : « nous y étions » !

Michel Andignac : Nous souhaitons en particulier continuer à ouvrir notre modèle pour explorer d'autres marchés. L'acquisition de la compagnie d'assurance SELENCIA a été une première opération marquante, qui renforce notre présence dans le domaine de la gestion patrimoniale. Elle permet d'enrichir la gamme de produits au profit de nos adhérents et d'élargir notre base de clientèle. Nous souhaitons aussi poursuivre la transformation engagée autour de la digitalisation et l'intégration de nouvelles technologies innovantes, notamment l'intelligence artificielle. Ces évolutions seront toujours au service de nos adhérents pour renforcer la qualité des interactions humaines. À travers l'ensemble de ces initiatives, notre ambition est de continuer à faire rayonner notre mutuelle et ses belles valeurs, afin d'accroître son attractivité auprès du plus grand nombre. ●

LA CARAC DEVIENT UNE MUTUELLE À MISSION

En juin 2024, à l'occasion de son centenaire, la Carac est devenue une « mutuelle à mission ». À travers ce statut, elle affirme publiquement sa raison d'être, définie collectivement par l'ensemble de ses parties prenantes.

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

De janvier à juin 2023, salariés, administrateurs, délégués, partenaires et adhérents ont réfléchi ensemble à la raison d'être de la Carac. C'est-à-dire au sens fondamental de son action. En s'appuyant sur ses valeurs mutualistes, son histoire séculaire, mais aussi en se projetant

vers l'avenir, ils en sont arrivés à cette définition, validée le 22 juin 2023 en Assemblée générale :

« Créatrice de liens et indépendante, la Carac, forte de son histoire d'entraide, de ses valeurs mutualistes et de son expertise, s'engage durablement à contribuer à une société et à un avenir plus solidaires. »

AVEC DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

À travers cette raison d'être, dont chaque mot a été rigoureusement choisi, la Carac réaffirme auprès de ses adhérents son engagement à améliorer leurs conditions de vie et celles de la société dans son ensemble. Elle s'inscrit dans la dynamique de son plan stratégique Ambition 2030, qui englobe tous les projets

menés par la mutuelle. De la responsabilité sociale et environnementale (RSE) à la digitalisation, en passant par le développement des liens avec ses adhérents actuels. Cette définition est une étape essentielle vers la reconnaissance de la Carac en tant que mutuelle à mission. Ce statut, créé en 2019 par la loi Pacte, permet aux sociétés d'affirmer leur raison d'être, et de se donner une ou plusieurs missions au service d'objectifs sociaux et environnementaux. Élus et collaborateurs ont travaillé pendant plusieurs mois pour déterminer ces missions, qui seront inscrites dans les statuts. Dès juin 2024, la Carac est devenue une mutuelle à mission. ●

UN SIÈCLE AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS ET DU BIEN COMMUN

La Carac souffle cette année sa 100^e bougie ! Nous célébrons ainsi une étape majeure de notre histoire, mais aussi une aventure humaine et solidaire commencée en 1924. Depuis, nous avons parcouru avec nos adhérents un chemin riche en transformations, tout en restant fidèles à nos valeurs fondatrices.

La Carac a vu le jour au lendemain de la Première Guerre mondiale, avec pour mission de soutenir les Poilus démobilisés et leur famille. Dès l'origine, nous nous sommes engagés aux côtés de ceux qui ont tant donné pour notre pays. Cette vocation initiale a imprégné notre

identité et notre démarche, fondées sur l'entraide et la solidarité.

Notre gamme de produits et de services s'est élargie au fil des décennies. Dédiée à l'origine aux anciens combattants avec la Retraite Mutualiste du

Combattant, elle s'est étoffée en 1988 pour répondre aux besoins de tous les épargnants. Une ouverture symbolisée six ans plus tard par la fusion de la Carac et de la Carec (Caisse autonome de retraite et d'épargne par capitalisation). L'année 2002 a ensuite marqué

un tournant historique, la Carac devenant officiellement une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance.

Depuis ses débuts, la Carac accompagne ses adhérents dans la préparation de leur avenir financier tout en se souciant de l'intérêt général. Notre esprit mutualiste nous a par exemple amenés à lutter contre l'inflation en 1960, année de l'entrée en vigueur du nouveau franc, en distribuant une partie de nos excédents d'actif à nos adhérents sous forme de bonification. Dès 2009, nous avons pris des engagements forts en faveur de la transition écologique avec nos investissements durables et socialement responsables, excluant les énergies fossiles ou les jeux d'argent. La Fondation d'entreprise

Carac, créée en 2011, illustre quant à elle notre volonté de soutenir des projets de mémoire, de solidarité et d'éducation. Des valeurs qui nous sont chères.

Vous l'aurez compris, la Carac s'efforce depuis ses débuts de proposer les offres les plus qualitatives possible, dans l'intérêt du plus grand nombre. Aujourd'hui, nous comptons 300 000 adhérents et gérons un actif de plus de 10 milliards d'euros. Notre objectif reste le même : leur garantir la pérennité de nos prestations, permise par une solidité financière dont nous sommes fiers. En restant proches de nos adhérents, nous les accompagnons désormais à chaque étape de leur vie, de l'épargne à la retraite, en passant par la prévoyance.

En célébrant ce centenaire, nous rendons hommage à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de la Carac ce qu'elle est aujourd'hui : une mutuelle forte, innovante et fidèle à ses valeurs originelles. Nous nous tournons résolument vers l'avenir avec confiance et détermination, prêts à relever les défis de demain et à servir nos adhérents en restant à l'écoute de leurs projets et de leurs besoins.

Ensemble, nous écrivons les prochaines pages de cette belle histoire, convaincus que la solidarité et la mutualité sont plus que jamais des piliers essentiels de notre société. Merci à tous nos adhérents pour leur confiance et leur fidélité. Continuons de bâtir un avenir meilleur ! ●

1924

Création de la Carac par Victor Beauregard



1997

Lancement de la gamme de produits d'assurance vie monosupport



2009

Création des solutions solidaires avec 1% des versements réservés aux 6 associations partenaires



2019

Lancement du plan stratégique « Ambition 2030 »

AMBITION 2030

2021

Lancement de la nouvelle gamme d'assurance vie



2024

La Carac fête ses 100 ans d'existence et se dote d'un nouveau logo



1988

La Carac ouvre à tous les rentes viagères par capitalisation



2002

Réorganisation de la Carac pour se conformer au Code de la mutualité



2011

Création de la Fondation d'entreprise Carac



2020

Lancement du PERin



2023

La Carac finalise l'acquisition d'Agéas France, devenue SELENCIA et fête les 100 ans de la RMC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RETOUR SUR LES ÉLECTIONS

À l'issue de l'Assemblée générale 2024 électorale, le Conseil d'administration de la Carac a été partiellement renouvelé. Pierre Lara, Président, ainsi que Christophe Bayard et Isabelle Conti, Vice-présidents, ont été reconduits dans leur mandat.

Le Conseil d'administration de la Carac, qui s'est tenu le 21 juin 2024, a procédé à l'élection de sa gouvernance. Ces élections s'inscrivent dans les principes de la gouvernance mutualiste, selon le mode de fonctionnement démocratique qui place l'adhérent au cœur de l'organisation, garantissant la primauté de ses intérêts dans les décisions qui sont prises. Composé uniquement

d'adhérents de la Carac, le Conseil d'administration élit en son sein un Président et deux Vice-présidents.

Pierre Lara réélu Président

Ainsi, Pierre Lara a été réélu Président de la Carac. Engagé dans la mutuelle depuis plus de vingt ans en tant que délégué, administrateur et membre du Conseil de présidence de la Carac, il a également présidé les comités budgétaires, de développement et d'audit. Pierre Lara était Président depuis le 24 juin 2021. Christophe Bayard et Isabelle Conti ont également été réélus Vice-présidents. Ils sont aussi engagés depuis de nombreuses années au sein de la mutuelle. Tous les trois sont délégués de la Carac. Ils poursuivront

la gouvernance avec le soutien de Michel Andignac, Directeur général depuis le 1^{er} juillet 2022.

Administrateurs et délégués : relais des adhérents

Le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Dix postes étaient ouverts : sept administrateurs ont été réélus et trois nouveaux administrateurs ont été élus parmi les délégués. Administrateurs et délégués constituent des relais essentiels de la Carac sur le terrain. À travers leur participation active à de multiples événements sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année, ils incarnent notre engagement mutualiste au bénéfice des adhérents.

- | | | | |
|--|---|--|---|
|  Pierre LARA
Président |  Marion BUCHET
Administratrice |  Frédéric GARDE
Administrateur |  Jean-Marc MALLET
Administrateur |
|  Christophe BAYARD
Vice-Président |  Amaury BUINO
Administrateur |  Philippe GOUJAT
Administrateur |  Astrid MARAGE
Administratrice |
|  Isabelle CONTI
Vice-Présidente |  Laurence BRICE
Administratrice |  Régis HOLO
Administrateur |  Sandrine de MAYENNE
Administratrice |
|  Marie-Thérèse ALONSO
Administratrice |  Jean-Philippe COUASONN
Administrateur |  Gérard HOURY
Administrateur |  Aurore MONPOU
Administratrice |
|  Véronique BETEGNIES
Administratrice |  Henri-Noël GALLET
Administrateur |  Laurent LE GOC
Administrateur |  Marie-Paule ZUSSY
Administratrice |

FOCUS



La force de notre nouveau logo

Pour accompagner son évolution, la Carac a revu son identité visuelle. L'arbre de vie emblématique de la marque a été conservé, placé au centre d'un médaillon : il symbolise la protection,

la proximité, la croissance et le rayonnement. Prendre soin et protéger sont des notions essentielles pour la mutuelle, qui garantit les intérêts de ses adhérents et de leurs proches avec des solutions financières favorisant le lien intergénérationnel. Une nouvelle tonalité miel a été choisie pour le logo, une teinte chaleureuse, plus contemporaine et énergique.

LES TEMPS FORTS DES 100 ANS DE LA CARAC



Du 19 au 21 juin s'est tenu à Caen le centième anniversaire de la Carac avec l'ensemble des collaborateurs et des délégués qui par la suite ont participé à l'Assemblée générale électorale.

Dépôt de gerbe : un moment de grande émotion

Les festivités du centième anniversaire de la Carac ont débuté par la cérémonie en hommage aux anciens combattants au parc Claude-Decaen, à Caen, avec le dépôt d'une gerbe et le ravivage de la flamme avec celle prélevée sous l'Arc de Triomphe. Cette cérémonie était présidée par Pierre Lara, Président de la Carac, en présence de Michel Andignac, Directeur général de la Carac,

de Joël Bruneau, maire de Caen, et du général Cuche, ancien Chef d'état-major de l'armée de Terre. Ce fut un moment de grande émotion pour l'ensemble des élus et collaborateurs de la Carac présents. Les 100 ans de la Carac sont la célébration d'une histoire qui puise ses sources dans la mise en place du droit à réparation au profit des combattants et de leur famille, en 1924, dans l'immédiat après-guerre.

Une convention pour faire le lien entre le passé et l'avenir de la mutuelle

La convention s'est ouverte par la diffusion du nouveau film publicitaire* de la Carac et par un échange avec Pierre Lara et Michel Andignac autour des 100 ans de la

mutuelle et ses valeurs. Trois thématiques ont été abordées : la transmission de l'héritage de la Carac, l'engagement vis-à-vis de la société et la projection vers l'avenir, alors que la mutuelle devient mutuelle à mission.

Assemblée générale : une forte représentation

Lors de l'Assemblée générale, 104 élus étaient présents ou représentés sur les 111 que compte la Carac. Michel Andignac a dressé un bilan de l'activité de la mutuelle au regard du marché de l'assurance vie. Il est ensuite revenu sur la forte dynamique commerciale de la Carac et a donné les tendances pour 2024 : 650 millions d'euros de chiffre d'affaires à date, 15 000 nouveaux adhérents, 65 millions d'euros versés en ligne en 2024. L'Assemblée générale a voté l'inscription dans les statuts de la mutuelle à mission.

*Découvrez « Cœurs battants », le film des 100 ans de la Carac.





LES POINTS CLÉS DE LA RÉFORME DES RETRAITES

La Carac est aux côtés des retraités et futurs retraités pour les écouter, comprendre leurs besoins et les satisfaire, afin qu'ils puissent concrétiser leurs aspirations. Elle les aide aussi à connaître leurs droits et à savoir, par exemple, ce qui change pour eux depuis l'adoption de la réforme des retraites. Décryptage.

L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE PASSE DE 62 À 64 ANS

La nouvelle loi* repousse l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Cette mesure concerne automatiquement les personnes nées à partir de 1968. Pour les années de naissance précédentes, l'âge légal est relevé de façon progressive de 62 à 64 ans. Concrètement, cela se traduit par une augmentation de 3 mois par année pour les assurés nés à partir du 1^{er} septembre 1961. Ainsi, l'âge d'ouverture des droits

à la retraite sera porté à 63 ans et 3 mois en 2027 (pour les assurés nés en 1965) et il atteindra 64 ans en 2030 (pour les générations 1968 et suivantes). Les travailleurs handicapés pourront partir à la retraite dès 55 ans, tandis que, pour les personnes invalides, l'âge de départ à taux plein est fixé à 62 ans.

DURÉE DE COTISATION

Simultanément, la durée de cotisation qui ouvre les droits à une retraite à taux plein passera graduellement de 42 ans

(168 trimestres) à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2027. Pour les personnes qui cotiseront moins de 43 années de travail, l'âge de la retraite à taux plein sans décote reste fixé à 67 ans.

CARRIÈRES LONGUES

Plus on travaille tôt, plus on peut partir tôt à la retraite. Les personnes ayant commencé à travailler avant 16, 18, 20 et 21 ans pourront dorénavant prendre leur retraite à partir de 58, 60, 62 et 63 ans, sous réserve d'avoir cotisé 43 annuités.

MINIMUM DE PENSION

Les « petites pensions » bénéficient d'un coup de pouce. Le montant minimal de la retraite après une carrière complète est porté à 848 € brut, soit une augmentation de 100 €. Cette revalorisation est désormais indexée sur le Smic et non plus sur l'inflation, afin de garantir une pension équivalente à 85 % du Smic pour les salariés payés au salaire minimum.

ASSURÉS CONCERNÉS

Tous les employés du secteur privé de même que les travailleurs indépendants sont touchés par la réforme. Si le mode de calcul de leur pension reste inchangé, les fonctionnaires sont aussi concernés par le report de l'âge légal à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Pour les agents publics des catégories « actives » et « super-actives » (infirmiers, policiers, pompiers...) ainsi que pour les militaires se prévalant d'une pension à jouissance différée, l'âge d'ouverture des droits à la retraite est également reculé de deux années.

Une question ? Une demande pour vous guider dans vos objectifs d'épargne en prévision de votre retraite ? Les conseillers mutualistes de la Carac sont à votre disposition pour y répondre. ●

*Loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023.

À LA CARAC, UN CENTENAIRE GÉNÉREUX POUR LES ADHÉRENTS

La Carac fête ses 100 ans et déploie à cette occasion trois nouvelles offres promotionnelles*, valables du 15 juillet au 31 décembre 2024.

PARRAINAGE. La Carac lance une campagne « Parrainage 2024 - 100 ans ». Le principe est simple : tout adhérent de la Carac a la possibilité de parrainer une personne qui souscrit pour la première fois un contrat de la mutuelle (hors Carac Temporal). En retour, le parrain se voit offrir 100 € sous la forme de chèques-cadeaux. Il peut parrainer autant de « filleuls » qu'il le souhaite.

BONUS. La Carac assure une bonification** de 2,60 points (net de frais de gestion*** et brut de prélèvements sociaux) sur le taux de rendement**** 2024 qui sera servie en 2025 pour l'ensemble des versements réalisés jusqu'à la fin de l'année sur le fonds en euros des contrats d'épargne suivants :

- Carac Épargne Génération,
- Carac Épargne Patrimoine,
- Carac Épargne Protection,
- Carac Épargne Solidaire.

FIDÉLITÉ. Pour les remercier de leur fidélité, la Carac offre à ses adhérents un abondement***** allant de 50 € à 1 000 € sur les versements complémentaires qu'ils réalisent d'ici à décembre prochain. Comment ça marche ?

- 50 € si le montant total est supérieur ou égal à 2 000 € et inférieur à 10 000 €,
- 100 € si le montant total est supérieur ou égal à 10 000 € et inférieur à 50 000 €,
- 500 € si le montant total est supérieur ou égal à 50 000 € et inférieur à 100 000 €,
- 1 000 € si le montant total est supérieur ou égal à 100 000 €.

L'opération s'applique aux versements effectués sur les contrats Carac Profiléo, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Carac Épargne Vivre Ensemble, Entraid'Épargne Carac.

➔ POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT NOS OFFRES, RENDEZ-VOUS SUR :



* Toutes les modalités et conditions d'application des offres sont disponibles sur Carac.fr à l'adresse suivante : <https://www.carac.fr/operations-promotionnelles>
** Bonification annuelle de 2,60 points (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux) calculée au prorata temporis sur le taux de rendement 2024 qui sera servi en 2025 sur tous les versements réalisés entre le 15 juillet et le 31 décembre 2024 sur le fonds en euros de la Carac. Les contrats éligibles sont : Carac Épargne Génération, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Protection et Carac Épargne Solidaire.
*** Des frais de gestion annuels s'appliquent en plus selon les règlements mutualistes disponibles sur www.carac.fr
**** Les taux passés ne préjugent pas des taux futurs.
***** L'abondement sera versé sur la (les) garantie(s) au plus tard le 31 mars 2025.

Offre nouvel adhérent : faites-en profiter vos proches !

Du 16 septembre au 31 décembre, nous lançons une offre de bienvenue* pour les nouveaux adhérents Carac, cumulable avec l'offre de parrainage et l'offre bonus 2.60 points.

Les avantages d'une adhésion aux contrats Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, et PER Individuel Carac :

- 50 € offerts si le versement initial est supérieur ou égal à 1500 €,
- 100 € offerts si le versement initial est supérieur ou égal à 10 000 €,
- 300 € offerts si le versement initial est supérieur ou égal à 30 000 €,
- 500 € offerts si le versement initial est supérieur ou égal à 50 000 €.

Une offre de bienvenue pour les nouveaux adhérents souscrivant à la RMC :

- 100 € offerts quel que soit le montant du versement initial.

« LES FRANÇAIS ET LA RETRAITE » : DÉCOUVREZ LES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE

En décembre 2023, OpinonWay a interrogé plus de 1 000 personnes retraitées en France, sur les sujets liés à la baisse du pouvoir d'achat, aux loisirs ou encore aux conseils qu'elles souhaitent partager avec les jeunes générations.

Retour sur ce sondage contrasté.

52 % DES RETRAITÉS SONT MÉCONTENTES DE LEUR PENSION

C'est l'un des chiffres phares de l'étude. Et pour cause : les personnes qui arrivent aujourd'hui à la retraite n'ont pas été sensibilisées à la nécessité de préparer un capital retraite à titre individuel. Notre système par répartition a été conçu à une époque où il permettait d'assurer des pensions globalement convenables. Aujourd'hui, la pyramide des âges n'est plus aussi favorable qu'avant. Les conditions se sont dégradées par rapport aux générations précédentes.

LE POUVOIR D'ACHAT EN QUESTION

56 % des personnes interrogées associent la retraite à une perte de pouvoir d'achat qui impacte leur quotidien, leurs activités et leurs projets... jusqu'à leur capacité à pouvoir aider financièrement leurs enfants et petits-enfants. Cette perte de pouvoir d'achat est l'addition de plusieurs facteurs,

comme l'inflation, la durée de cotisation ou encore la situation familiale du cotisant. Un ensemble de faisceaux qu'il faut considérer à l'échelle de chaque schéma de prévoyance.

DE FORTES DISPARITÉS FEMMES/HOMMES

Si 56 % des sondés ont économisé pour leur retraite, l'écart est large entre l'épargne moyenne des femmes (50 797 €) et celle des hommes (83 132 €). Pourtant, les femmes ne doivent pas hésiter à se constituer le capital d'une retraite individuelle, car elles subissent souvent des écarts de pension liés à leur carrière professionnelle, parfois interrompue par la maternité ou

marquée par des salaires inférieurs à ceux des hommes.

40 ANS, LE BEL ÂGE POUR ÉPARGNER ?

C'est en tout cas ce que conseillent les personnes interrogées pour le baromètre ! Pourquoi ? Parce que, dans l'ensemble, cette décennie rend la constitution d'un patrimoine plus accessible. Plus tôt dans la vie, les revenus ne sont pas nécessairement les mêmes et les priorités des cotisants sont plutôt orientées vers les voyages, l'achat d'une voiture ou d'un logement. C'est un point de vue intéressant, même si, à la Carac, nous pensons qu'il n'est jamais trop tôt pour penser à sa retraite ! ●

Pourquoi ce baromètre ?

Depuis cent ans, la Carac est une mutuelle d'épargne et de retraite. À ce titre, elle est toujours à l'écoute de l'évolution du marché et des besoins des Français en matière de retraite. Ce baromètre a été l'occasion de mesurer leurs attentes mais aussi de les sensibiliser à la nécessité de mettre en place des solutions individuelles pour préparer leur retraite.



QUATRE QUESTIONS À...

MYRIAM SOUVETON
DIRECTRICE MARKETING, DIGITALISATION
ET INNOVATION À LA CARAC

« IL N'EST JAMAIS TROP TÔT, NI TROP TARD, POUR PRÉPARER SA RETRAITE »

Faut-il suivre le conseil des personnes interrogées dans le cadre du baromètre sur les retraites, et commencer à épargner à 40 ans ? Myriam Souveton, Directrice marketing, digitalisation et innovation à la Carac, nous partage ses recommandations.

Myriam, quelles sont les étapes clés pour préparer sa retraite ?

M. S. : J'en vois trois. En premier lieu et lorsque cela est possible, je conseille d'acquérir sa résidence principale pour ne pas avoir de loyer ou de remboursement à payer après la retraite. C'est déjà une grosse charge en moins. Ensuite, il faut mettre en place une épargne en fonction de son patrimoine, de ses moyens, de sa capacité d'épargne et de ses besoins de liquidités. Cela signifie avoir de l'épargne liquide pour assurer les imprévus et de l'épargne à plus moyen terme pour les projets de vie, sur une assurance vie, par exemple. Enfin, je conseille le contrat PERin. C'est la troisième étape dans la constitution d'un patrimoine, un placement qui permet de défiscaliser tout en préparant sa retraite ! Ces trois étapes ne sont pas forcément espacées dans le temps, tout dépend de la situation de l'épargnant.

Est-ce qu'il y a un « âge idéal » pour commencer à épargner ?

M. S. : Il n'est jamais trop tôt, ni trop tard, pour épargner

pour sa retraite. Il y a une solution adaptée à chaque âge ! L'idéal est de commencer le plus tôt possible, même avec des petits montants. L'effort d'épargne se ressent moins sur le budget et cela permet de bénéficier de l'effet de capitalisation des intérêts. On se constitue un patrimoine plus facilement. À la Carac, les versements sur un PER commencent à 50 € seulement par mois. Par exemple, en versant 200 € aujourd'hui puis 70 € tous les mois sur son PER à partir de l'âge de 30 ans, on peut espérer obtenir un capital retraite de plus de 50 000 €¹ tout en réduisant son impôt sur le revenu. De plus, l'épargne peut être débloquée pour l'acquisition de sa résidence principale !

On peut commencer même à 55 ans ?

M. S. : Oui, bien sûr ! L'avantage à 55 ans, c'est qu'on a une capacité d'épargne plus élevée qu'à 30 ans. On a généralement des revenus plus importants, ce qui permet de verser de plus gros montants sur son PER. Mais on paie aussi plus d'impôts ! Les versements effectués

sur un PER individuel étant déductibles du revenu imposable, on bénéficie ainsi d'une défiscalisation plus intéressante ! Il est par ailleurs possible de transférer l'épargne logée dans d'autres produits retraite au sein d'un seul PER : c'est pratique pour centraliser le suivi et la gestion de son épargne retraite !

Avez-vous des recommandations sur les montants et la régularité des versements ?

M. S. : Chaque cas est particulier. Il faut choisir des solutions adaptées à sa capacité d'épargne. L'important est de garder de la souplesse, pour pouvoir ajuster ses contrats en fonction des moments de sa vie. À la Carac, nos experts accompagnent les adhérents vers les solutions les plus appropriées et suivent l'évolution de leurs contrats dans le temps. Prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers pour faire le point sur votre situation !

1. Sur l'hypothèse d'un rendement annuel moyen de l'épargne de 3% et d'un départ à la retraite à 65 ans.



UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL : POURQUOI PAS MOI ?

C'est toujours le bon moment pour penser à l'avenir. Ouvert à tous dès 18 ans, PERin, le plan d'épargne retraite individuel, permet de se constituer un capital et/ou un complément de revenus en vue de ce moment charnière de la vie.

UNE FISCALITÉ ATTRAYANTE

Récompensé en 2024 par l'Oscar du meilleur contrat PER Individuel, celui proposé par la Carac a bénéficié en 2023 d'un taux de rendement de 3,60 %¹ (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux). La fiscalité de ce plan d'épargne retraite est attrayante puisque les versements sont déductibles des

revenus imposables. Simple et flexible, le PER Individuel Carac peut être souscrit dès 500 €. Les versements, soumis à 0 % de frais², peuvent être programmés à partir de 50 € par mois, et il est possible de les suspendre à tout moment. Une fois à la retraite, l'épargne est disponible de plusieurs manières : sous forme de rente viagère ; ou de capital ; ou d'une combinaison

des deux. Un adhérent peut par exemple choisir de toucher 70 % de sa retraite en capital et 30 % sous la forme d'une rente.

DES PLACEMENTS DURABLES ET DIVERSIFIÉS

À l'origine du PER, la loi Pacte permet un déblocage anticipé des fonds afin d'acquies sa résidence principale. Et ce, à tout moment,

même durant la phase d'épargne. Il est également possible en cas de coup dur (maladie, séparation, licenciement...) de récupérer tout ou partie des fonds. Enfin, la Carac sélectionne rigoureusement les domaines dans lesquels elle place l'argent de ses adhérents. Ses critères prennent en compte en priorité le potentiel de performance financière des unités de compte³, mais aussi leur durabilité sociale et environnementale, ainsi que leur diversification. De la transition énergétique à l'innovation digitale en passant par le logement, une dizaine de secteurs d'activité sont couverts. ●

1. Les taux passés ne préjugent pas des taux futurs.
2. Frais de gestion appliqués sur l'épargne gérée sur le support « Sécurité » libellé en euros et sur les supports libellés en unités de compte : 0,90 %.
3. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés immobiliers et financiers. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital. La Carac s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Le risque de moins-value est donc supporté par l'adhérent.

➔ POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PER INDIVIDUEL
CARAC, RENDEZ-VOUS ICI :



2023, une année de
réussite pour la Carac

+ de 600
millions d'euros

de chiffre d'affaires
en 2023
(+ 21 % en un an)

+ 10 000
nouveaux adhérents
en 2023

LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT : UN DROIT À RÉPARATION POUR LES COMBATTANTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Depuis cent un ans, la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) permet aux anciens combattants et aux victimes de guerre de se constituer une rente viagère, c'est-à-dire un complément de revenu à vie. 2,4 millions de personnes bénéficient aujourd'hui de ce droit à réparation pour services rendus à la Nation.

UN COMPLÉMENT DE REVENU À VIE

Sans limite d'âge pour y adhérer, la RMC est un placement sans risque qui bénéficie d'un cadre fiscal avantageux. Les versements sont déductibles¹ du revenu imposable² et la rente, non imposable³, est quant à elle triplement valorisée. D'une part, à travers une majoration et une revalorisation de l'État et, d'autre part, à travers une bonification de la Carac.

UNE SOUSCRIPTION EN LIGNE SIMPLE ET RAPIDE

Pour y être éligible, l'un des trois critères suivants doit être rempli : être titulaire de la carte du combattant ; posséder le titre de reconnaissance de la Nation ; ou être reconnu comme victime de guerre. Ces justificatifs

d'éligibilité peuvent être obtenus sur le site de l'ONaCVG (Office national des combattants et des victimes de guerre). La souscription à la RMC se fait sur le site de la Carac, en toute autonomie, mais il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller. Les versements, d'un minimum de 80 € par mois, peuvent se faire en ligne et n'occasionnent pas de frais². Il est par ailleurs possible de mettre en place des prélèvements automatiques depuis l'espace adhérent. La rente se constitue ensuite durant quatre à dix ans, en fonction de l'âge au moment de l'adhésion.

1. Cette exonération est limitée à un plafond de rente fixé annuellement par l'État.
2. Frais de gestion appliqués sur l'épargne gérée sur le support « Sécurité » libellé en euros et sur les supports libellés en unités de compte : 0,90 %, selon les modalités précisées dans le règlement mutualiste.
3. Dans la limite du plafond de rente fixé chaque année par la réglementation.

Pour connaître les conditions d'éligibilité et la démarche d'adhésion à la RMC, rendez-vous ici :



FOCUS

« Diagnostic Retraite », le simulateur de la Carac qui vous aide à préparer l'avenir

Si vous voulez connaître le montant mensuel de votre pension de retraite, ou l'âge de votre départ à la retraite pour obtenir un taux plein, remplissez le formulaire en ligne de la Carac. En quelques clics, vous aurez un état des lieux détaillé de votre situation ! Pour toute question supplémentaire, nos conseillers Carac se tiennent à votre disposition.





© Gettyimages

COMMENT SE FIXER DES OBJECTIFS DE PLACEMENT ET RÉUSSIR À LES ATTEINDRE ?

Il n'est pas toujours évident de connaître les moyens, les montants et les fréquences idéales pour placer son argent, et de s'y tenir dans le temps. Michel Agou, Directeur de l'ingénierie financière à la Direction des investissements de la Carac, vous livre ses conseils pour un placement réussi.



MICHEL AGOU,
Directeur
de l'ingénierie
financière
à la Direction
des investissements
de la Carac

QUELLES SONT LES PREMIÈRES QUESTIONS À SE POSER ?

D'abord, il faut vous interroger sur votre tolérance au risque : quelles pertes maximales puis-je accepter pour obtenir un certain niveau de performance ? Plus la durée est longue, plus on peut s'engager sur une proportion importante d'actifs risqués dans son placement. Cette

durée permet d'espérer une plus grande performance à l'échéance, mais ne protège en aucun cas d'éventuelles pertes à court terme. Il faut donc savoir résister à la tentation de vendre lorsque l'on subit des pertes en cours de route. C'est comme gravir une montagne : on sait qu'on peut le faire mais, si l'on abandonne à mi-chemin, on exclut l'idée d'atteindre le sommet.

La deuxième question à vous poser est : combien d'argent me faut-il pour réaliser mon projet ? Par exemple, si vous avez 100 000 euros et que vous voulez acheter dans dix ans un appartement estimé à 500 000 euros, comment placer cet apport, sans en avoir besoin en chemin, afin d'obtenir suffisamment à échéance ? Un placement sécuritaire (100 % en fonds euros) ne fera pas de vagues mais ne permettra vraisemblablement pas d'atteindre ce but. Un placement très exposé aux actifs risqués embarquera une plus grande probabilité d'y arriver, mais avec un parcours en montagnes russes. C'est donc un véritable calcul et un dosage adapté qui doivent être modélisés en amont du placement.

COMMENT CHOISIR LE BON PLACEMENT ?

Il existe une règle d'or : ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Car la diversification réduit les risques. Ce n'est pas seulement recommandé, c'est vital ! Tous les actifs ne se comportent pas de la même manière selon les cycles économiques et les situations de crise. Dans tous les cas, l'argent ne grandit pas tout seul. Si on le « laisse de côté », alors il « sérode », car, pendant ce temps-là, le coût de la vie augmente : c'est l'inflation ! Enfin, il faut garder à l'esprit que placer ne veut pas forcément dire risquer. Un placement réussi, c'est une bonne répartition entre les supports selon l'horizon vers lequel on se projette, mais c'est aussi une bonne compréhension des risques et des performances financières et extrafinancières qu'ils comprennent... le tout avec l'accompagnement performant de votre conseiller ! ●

TÉMOIGNAGE



LAURE KORENIAN-CHABERT,
Responsable
politique
investissement
durable
à la Carac

“D’ici à trois ans, un quart du portefeuille Carac sera investi dans la finance durable”

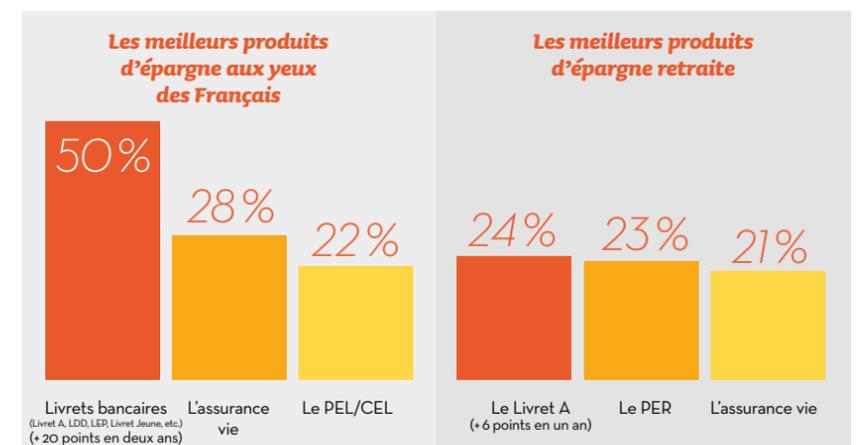
Laure, qu'est-ce que la « finance durable » ?
La « finance durable » désigne l'ensemble des pratiques financières et réglementaires qui encouragent les investissements dans la transition écologique et sociale. L'ISR [investissement socialement responsable, ndlr] fait partie de la finance durable, tout comme la finance verte, la finance à impact et la finance solidaire.

Quels sont les objectifs de la Carac en matière de finance durable ?

Notre stratégie consiste à intégrer les critères ESG dans nos décisions d'investissement. Concrètement, nous nous sommes engagés d'ici à 2027 à investir au moins 25 % de notre portefeuille global dans des actifs durables. À cette échéance, nous visons aussi la réduction de 25 % des émissions de GES* de notre portefeuille obligatoire d'entreprises (par rapport à 2022). Ce dernier devra aussi être composé à 15 % d'obligations vertes. De la même façon, 80 % des sociétés de gestion partenaires devront déclarer publiquement des engagements climatiques et 70 % des entreprises du portefeuille obligatoire devront s'engager à réduire leurs émissions de CO₂ d'ici à 2027. Sur le volet social, nous investirons 5 % de notre portefeuille obligatoire d'entreprises dans des obligations sociales, pour financer l'innovation sociale, et nous nous engageons à ce que 15 % des fonds investis prônent des thématiques sociales et sociétales.

* Gaz à effet de serre

LE SAVIEZ-VOUS ?



Source : Ipsos¹
1. Sondage Ipsos pour le Cercle des épargnants mené du 8 au 11 janvier 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 Français âgés de 18 ans et plus.



LA CARAC, TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES ADHÉRENTS

La Carac est soucieuse d'être toujours en lien avec ses adhérents. Que ce soit en ligne, par téléphone ou par courrier, elle développe et améliore constamment ses outils de communication. Objectif : garantir des réponses à la fois rapides et adaptées à chacun.

ÉMILIE, UNE IA QUI AIDE À TROUVER LE BON INTERLOCUTEUR

Depuis bientôt un an, une seule et même conseillère répond aux appels des adhérents. Baptisée Émilie, sa mission est de les orienter vers le bon interlocuteur. Comme si elle était réelle, cette assistante virtuelle à la voix chaleureuse pose des questions et peut fournir des réponses directes. Elle a aussi l'avantage de ne fonctionner que par la voix : à aucun moment l'adhérent ne doit utiliser les touches de son clavier pour accéder à un service ou à une information particulière. Grâce à Émilie, la joignabilité a été considérablement améliorée puisque le taux d'appels décrochés dépasse aujourd'hui les 90 % ! En orientant mieux les adhérents, Émilie permet aussi à chaque service de la Carac de mieux se concentrer sur ses missions.

DES SERVICES EN LIGNE OPTIMISÉS

Tout en repensant la gestion du courrier, la Carac amplifie l'accès en ligne de ses services. Dans l'espace adhérent, chacun peut être totalement autonome dans la réalisation des opérations, notamment pour les versements en ligne. En outre, il est désormais possible de souscrire sur Internet à la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Et ce sera bientôt le cas pour le Plan d'épargne retraite Individuel (PERin).

UN RÉSEAU COMMERCIAL QUI S'ÉTOFFE DE JOUR EN JOUR

En 2023, la Carac a commencé à déployer le nouveau maillage de son réseau commercial. Avec 23 zones au lieu de 14, et cinq conseillers passent désormais moins

de temps sur les routes, et plus de temps auprès des adhérents. Cette présence plus dense s'accompagne de nombreux recrutements. Le réseau commercial compte aujourd'hui environ 200 personnes, dont 130 conseillers mutualistes présents partout en France.

AVEC SELENCIA, DE NOUVEAUX CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE

L'acquisition en 2023 d'Ageas France diversifie l'offre en assurance vie. Rebaptisée SELENCIA, cette nouvelle filiale est spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine. « La démarche test que nous avons entreprise sur les besoins patrimoniaux d'une partie de nos adhérents a prouvé qu'il y avait une vraie demande de conseil », souligne Michel Andignac, Directeur général de la Carac. Désormais, c'est chose faite ! ●

FOCUS

La Carac, Partenaire de Vie : un service pour vous accompagner au quotidien

En 2023, La Carac, Partenaire de Vie a fait l'objet d'un pilote auprès des adhérents de la région Nord-Est. Ce service est désormais ouvert à tous et offre un accompagnement pour répondre aux problématiques de la vie quotidienne. Qu'elles concernent des demandes d'aide liées à la maladie d'un proche, à une séparation ou à la dégradation d'un bien à la suite d'un événement climatique (lire ci-dessous).

Joignables grâce à un numéro dédié (indiqué sur la carte reçue avec votre CaracMag de septembre 2024, ndlr), les conseillers La Carac, Partenaire de Vie réalisent un diagnostic global. Cela leur permet ensuite de fournir des réponses adaptées à chaque situation. Ce service est proposé gratuitement aux adhérents de la Carac ainsi qu'à leurs proches. De plus, les échanges sont strictement confidentiels.

Plus d'informations ici



CHIFFRES



9,3

millions d'aidants en France apportent une aide régulière à un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie.



56%

des aidants adultes sont des femmes.



23,5%

des aidants ont entre 60 et 65 ans.

Source : Drees¹

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), enquête « Vie quotidienne et santé 2021 ».



DEUX QUESTIONS À...

KAREN TRANSE,
CHEFFE DE PRODUIT CARAC

« Plus de 3 400 personnes ont utilisé le service "Carac, Partenaire de vie". »

Comment le service La Carac, Partenaire de Vie accompagne-t-il les aidants ?

K. T. : Les conseillers sont spécialement formés pour disposer de compétences psychosociales et pouvoir répondre à des situations difficiles. Ils sont naturellement à l'écoute de nos adhérents, mais fournissent aussi des informations concrètes sur les démarches à effectuer afin de les orienter au mieux. Le suivi des aidants prend la forme d'un soutien moral et psychologique, d'une aide au maintien du bon équilibre de vie des personnes, notamment en préservant leur emploi, d'une aide à l'organisation du quotidien, ou encore à la réalisation de démarches administratives. Notre service accompagne nos adhérents mais aussi leurs proches, qu'ils soient ou non adhérents à la Carac, qui se trouveraient en situation d'aidant(e). Pour anticiper et répondre aux questions les plus fréquentes, nous mettons à disposition des fiches conseil sur notre site internet. Ce service est également accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Par ailleurs et pour toute précision, nous

vous invitons à appeler le numéro Cristal dédié : 0 969 32 97 05.

Comment anticiper le risque de dépendance ?

K. T. : En situation de dépendance, les frais peuvent vite devenir importants. Voilà pourquoi nous recommandons de se constituer un capital pour faire face et assumer cette charge financière. Ce capital peut par exemple financer un congé, afin d'accompagner un proche. Grâce à l'assurance vie, les adhérents cumulent de nombreux avantages. Leur épargne, disponible à tout moment, fructifie dans le temps grâce aux rendements des supports d'investissement choisis (fonds en euros, unités de compte). Ils peuvent protéger leurs proches en désignant librement les bénéficiaires qui recevront le capital à leur décès. Enfin, les versements effectués dans le cadre de l'option Épargne Handicap bénéficient d'une réduction d'impôt. Il ne faut pas hésiter à solliciter nos conseillers. Ils peuvent venir à la rencontre des adhérents pour les orienter vers le produit le plus adapté à leur situation.

« LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC EST UN MÉCÈNE ESSENTIEL »

JOSEPH WIACEK,
PRÉSIDENT DE LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC

Créée en 2011 par Jacques Goujat, la Fondation d'entreprise Carac a pour mission de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité. Joseph Wiacek, Président de la fondation, rappelle son rôle essentiel.



En quoi la mission de la Fondation d'entreprise Carac est-elle importante ?

C'est un mécène essentiel de la transmission de la mémoire et de l'Histoire. Concrètement, nous soutenons des initiatives qui favorisent la construction de l'esprit civique, en particulier chez les jeunes générations. Nous pensons que cette transmission est nécessaire au développement de la conscience civique de nos concitoyennes et concitoyens.

Pourquoi le devoir de mémoire est-il si essentiel ?

Bien que les actions de commémoration se soient multipliées, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la pédagogie de la mémoire. Pour éviter de reproduire des événements tragiques, il est indispensable d'analyser les faits historiques et de repérer les mécanismes en cause. Depuis deux ans, la guerre est de retour en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le devoir de mémoire est particulièrement fondamental.



Quelles sont les actions phares de la fondation ?

Depuis le début de cette année, neuf projets ont été retenus, parmi lesquels on retrouve un guide Michelin qui retrace le circuit suivi par la 2^e Division blindée des plages du Débarquement jusqu'à Strasbourg, ainsi qu'un documentaire sur le général de Gaulle. La fondation va aussi soutenir la reconstitution à taille réelle d'une tranchée de la Première Guerre mondiale, au musée de la Grande Guerre à Meaux (77).

Qu'est-ce qui fait la fierté de votre mission ?

Cette mutuelle, initialement créée par les anciens combattants pour les combattants, est aujourd'hui ouverte à toutes et tous. Forte de cette histoire, la fondation entretient la mémoire et la solidarité à travers les générations à l'échelle de la société tout entière, y contribuer est une réelle source de fierté.

CHIFFRES CLÉS DE LA FONDATION

65
dossiers
reçus en 2023.

14
initiatives
soutenues.

157 500 €
versés à l'ensemble
des organismes bénéficiaires.